

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUIN 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1845, un crédit supplémentaire de 39,618 fr. 08 c.

(Voir les Nos 215 et 225 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le crédit de fr. 40,000 accordé au Chapitre VI du budget des dépenses du Département des Affaires Étrangères pour l'exercice de 1845, intitulé : *Missions extraordinaires, traitement des agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues*, étant devenu insuffisant, il vous est demandé un crédit supplémentaire de 39,618 fr. 08 c., destiné à couvrir les frais occasionnés par les négociations avec la France, et principalement les dépenses résultant des mutations qui ont eu lieu dans les légations de Berlin et de La Haye, ainsi que les frais de mission à Guatemala et à Saint-Thomas.

Votre Commission croit devoir vous faire remarquer que la plupart de ces dépenses sont fort élevées : du chef de la mission à Guatemala, il est demandé fr. 7,920, bien que l'envoyé ait fait le voyage à bord d'un navire de l'État. Il est également demandé une somme de 5,512 fr. 06 c. spécialement affectée au transport de meubles de Berlin à La Haye.

Nous pensons, Messieurs, devoir exprimer le vœu que le Gouvernement se renferme, autant que possible, dans les allocations portées au Budget, et ne se laisse pas entraîner dans des dépenses qui ne soient parfaitement justifiées par les besoins et les intérêts du pays.

Cependant en présence de la nécessité de couvrir des dépenses effectuées, Votre Commission a été unanime pour vous proposer l'adoption du Projet de loi accordant au Département des Affaires Étrangères, un crédit de 39,618 fr. 08 c., qui sera ajouté au chapitre VI du budget de 1845.

Le Marquis DE RODES.
D'HOOP.

Le Comte D'ANDELOT.

Le Chev. Ph. DE WOUTERS DE BOUCHOUT.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE, Rapporteur.